



ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

DÉCEMBRE 2020

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

États de la situation financière (en dollars canadiens)

Aux 31 décembre	2020	2019
ACTIF		
Actif courant		
Actifs financiers à la juste valeur (notes 2 et 3)		
Options achetées	100 161	8 407
Gain latent sur les contrats à terme normalisés	1 331 035	321 273
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 178 460	7 438 903
Dépôt de marge	5 550 849	2 838 172
Montant à recevoir pour les placements vendus	13 982	-
	15 174 487	10 606 755
PASSIF		
Passif courant		
Passifs financiers à la juste valeur (notes 2 et 3)		
Perte latente sur les contrats à terme normalisés	161 225	115 586
Emprunts sur marge	7 200	47 172
Montant à payer pour l'achat de placements	14 001	-
Rachats à payer	4 400	3 050
Frais de gestion à payer (note 6)	10 662	8 310
Primes de rendement à payer (note 6)	155 609	3 602
Charges à payer	9 526	6 874
	362 623	184 594
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	14 811 864	10 422 161
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		
Série A	866 846	695 591
Série F	8 739 527	6 680 982
Série I	11 875	12 625
Série L	142 063	115 176
Série R	5 051 553	2 917 787
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action (note 2)		
Série A	9,95	7,36
Série F	11,13	8,13
Série I	10,40	7,93
Série L	8,55	6,32
Série R	7,68	5,76

Approuvé au nom du conseil d'administration d'Arrow Capital Management Inc., gestionnaire du Fonds :

« James L. McGovern »

James L. McGovern, administrateur

« Robert W. Maxwell »

Robert W. Maxwell, administrateur

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

États du résultat global

(en dollars canadiens, sauf les montants par part)

Exercices clos les 31 décembre

2020

2019

REVENUS

Gains (pertes) nets sur les placements et les instruments dérivés

Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés	3 295 616	(168 793)
Gain (perte) net réalisé sur les placements et les instruments dérivés	(2 089)	(7 848)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés	964 123	(752 104)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés	(30 599)	(21 340)
	4 227 051	(950 085)

Autres revenus

Gain (perte) net de change réalisé et latent	4 311	(67 558)
Revenus d'intérêts	62 561	170 652
	66 872	103 094
	4 293 923	(846 991)

CHARGES

Frais de gestion (note 6)	115 484	108 252
Primes de rendement (note 6)	138 026	4 648
Information aux porteurs d'actions	111 475	139 683
Honoraires d'audit	24 046	26 996
Frais juridiques	12 367	24 406
Frais du comité d'examen indépendant (note 9)	6 571	6 206
Commissions et autres coûts de transactions (notes 2 et 8)	132 916	131 312
Taxe de vente harmonisée	39 167	22 590
	580 052	464 093
Moins : charges absorbées par le gestionnaire (note 6)	(74 139)	(58 874)
	505 913	405 219

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

3 788 010

(1 252 210)

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

Série A	229 757	(86 643)
Série F	2 392 321	(569 783)
Série I	2 692	12 160
Série L	39 709	(17 217)
Série R	1 123 531	(590 727)

Nombre moyen pondéré d'actions rachetables

Série A	90 747	124 493
Série F	793 764	840 139
Série I	1 106	84 336
Série L	17 033	35 720
Série R	609 097	225 889

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action (note 2)

Série A	2,53	(0,70)
Série F	3,01	(0,68)
Série I	2,43	0,14
Série L	2,33	(0,48)
Série R	1,84	(2,62)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre

2020

2019

Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de l'exercice		
Série A	695 591	1 199 141
Série F	6 680 982	7 890 005
Série I	12 625	1 846 817
Série L	115 176	566 743
Série R	2 917 787	12 158 810
	10 422 161	23 661 516
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		
Série A	229 757	(86 643)
Série F	2 392 321	(569 783)
Série I	2 692	12 160
Série L	39 709	(17 217)
Série R	1 123 531	(590 727)
	3 788 010	(1 252 210)
Transactions sur actions rachetables		
Produit de l'émission d'actions rachetables		
Série A	127 850	2 998
Série F	374 180	1 067 590
Série I	2 216	125 532
Série L	—	—
Série R	1 555 194	3 212 475
	2 059 440	4 408 595
Rachat d'actions rachetables		
Série A	(186 352)	(419 905)
Série F	(707 956)	(1 706 830)
Série I	(5 658)	(1 971 884)
Série L	(12 822)	(434 350)
Série R	(544 959)	(11 862 771)
	(1 457 747)	(16 395 740)
Augmentation (diminution) nette résultant des opérations sur actions rachetables		
Série A	(58 502)	(416 907)
Série F	(333 776)	(639 240)
Série I	(3 442)	(1 846 352)
Série L	(12 822)	(434 350)
Série R	1 010 235	(8 650 296)
	601 693	(11 987 145)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

(en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre

	2020	2019
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables		
Série A	171 255	(503 550)
Série F	2 058 545	(1 209 023)
Série I	(750)	(1 834 192)
Série L	26 887	(451 567)
Série R	2 133 766	(9 241 023)
	4 389 703	(13 239 355)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de l'exercice		
Série A	866 846	695 591
Série F	8 739 527	6 680 982
Série I	11 875	12 625
Série L	142 063	115 176
Série R	5 051 553	2 917 787
	14 811 864	10 422 161

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

Tableaux des flux de trésorerie (en dollars canadiens)

Exercices clos les 31 décembre

2020

2019

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	3 788 010	(1 252 210)
Ajustements au titre du rapprochement de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et des entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation :		
Variation du dépôt de marge	(2 712 677)	3 895 389
Variation des emprunts sur marge	(47 172)	(23 327)
Variation des autres charges à payer	157 011	(26 809)
(Gain) perte net réalisé sur les placements et les instruments dérivés	2 089	7 848
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats à terme normalisés	(964 123)	752 104
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des instruments dérivés	30 599	21 340
(Gain) perte de change latent sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	5 897	7 216
Achats de placements	(137 540)	(12 327)
Produit de la vente de placements	13 117	(1 856)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	142 411	3 367 368

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produit de l'émission d'actions rachetables	2 059 440	4 473 412
Rachat d'actions rachetables	(1 456 397)	(16 393 464)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	603 043	(11 920 052)
Gain (perte) de change latent sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(5 897)	(7 216)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	7 438 903	15 998 803
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	8 178 460	7 438 903

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts liées aux activités d'exploitation	62 561	170 652
--	--------	---------

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

Inventaire du portefeuille – Au 31 décembre 2020

Contrats à terme normalisés – position acheteur – 8,0 %

Nom du titre	Taille du contrat	Date d'échéance	Devise	Nombre de contrats	Valeur notionnelle (\$)	Gain/(perte) latent (\$)
Contrats à terme normalisés sur obligations – 0,2 %						
Contrats à terme normalisés mini sur obligations à 10 ans de l'État japonais	100 000	12 mars 2021	JPY	25	4 679 608	(7 150)
Contrats à terme normalisés sur obligations de 10 ans de l'Australie	1 000	15 mars 2021	AUD	13	1 878 281	(500)
Contrats à terme normalisés sur obligations canadiennes à 10 ans	1 000	22 mars 2021	CAD	30	4 473 000	19 700
Contrats à terme normalisés sur gilts, position acheteur	1 000	29 mars 2021	GBP	10	2 359 333	8 494
Contrats à terme normalisés sur obligations de 10 ans du Trésor des États-Unis	1 000	22 mars 2021	USD	25	4 393 991	5 688
Contrats à terme normalisés sur obligations de 5 ans du Trésor des États-Unis	1 000	31 mars 2021	USD	38	6 102 581	9 944
Contrats à terme normalisés sur obligations du Trésor américain	1 000	22 mars 2021	USD	3	661 351	(636)
						<u>35 540</u>
Contrats à terme normalisés sur marchandises – 6,0 %						
Contrats à terme normalisés sur l'aluminium	25	15 mars 2021	USD	9	566 361	(14 861)
Contrats à terme normalisés sur le pétrole brut Brent	1 000	29 janv. 2021	USD	6	395 618	12 118
Contrats à terme normalisés sur le dollar canadien	1 000	16 mars 2021	USD	42	4 188 198	(1 724)
Contrats à terme normalisés sur le canola	20	12 mars 2021	CAD	252	3 210 480	248 709
Contrats à terme normalisés sur le cacao	10	16 mars 2021	USD	14	463 870	(11 519)
Contrats à terme normalisés sur le café, cat. C	375	19 mars 2021	USD	4	244 874	5 967
Contrats à terme normalisés sur le cuivre	250	29 mars 2021	USD	7	783 884	28 450
Contrats à terme normalisés sur le maïs	50	12 mars 2021	USD	29	893 321	63 916
Contrats à terme normalisés sur le coton n° 2	500	9 mars 2021	USD	13	646 353	23 129
Contrats à terme normalisés sur l'huile de palme	25	15 mars 2021	MYR	48	1 367 042	77 173
Contrats à terme normalisés sur l'essence RBOB	420	29 janv. 2021	USD	4	301 546	9 303
Contrats à terme normalisés sur le bétail vivant	400	26 févr. 2021	USD	4	234 265	(51)
Contrats à terme normalisés sur le gazole à faible teneur en soufre	100	11 févr. 2021	USD	4	215 375	2 800
Contrats à terme normalisés sur le nickel	6	15 mars 2021	USD	3	380 526	(24 654)
Contrats à terme normalisés sur le gazole à très faible teneur en soufre de New York	420	29 janv. 2021	USD	6	476 024	(1 406)
Contrats à terme normalisés sur le platine	50	28 avr. 2021	USD	4	274 743	18 049
Contrats à terme normalisés sur le caoutchouc	5 000	25 mai 2021	JPY	20	281 565	(20 877)
Contrats à terme normalisés sur l'argent	5 000	29 mars 2021	USD	1	168 099	1 795
Contrats à terme normalisés sur l'huile de soja	600	12 mars 2021	USD	65	2 104 868	200 851
Contrats à terme normalisés sur le soja	50	12 mars 2021	USD	30	2 503 158	212 447
Contrats à terme normalisés sur le sucre n° 11 (mondial)	1 120	26 févr. 2021	USD	23	507 916	15 496
Contrats à terme normalisés sur le blé	50	12 mars 2021	USD	19	774 528	27 129
Contrats à terme normalisés sur le sucre blanc	50	12 févr. 2021	USD	33	884 010	22 804
Contrats à terme normalisés sur le pétrole brut WTI	1 000	20 janv. 2021	USD	4	247 045	5 397
Contrats à terme normalisés sur le zinc	25	15 mars 2021	USD	6	524 944	(13 891)
						<u>886 550</u>
Contrats à terme normalisés sur devises – 1,0 %						
Contrats à terme normalisés sur les acceptations bancaires à 90 jours	10 000	11 mars 2021	AUD	30	29 439 542	-
Contrats à terme normalisés sur l'euro de 90 jours	2 500	15 mars 2021	USD	6	1 906 104	334
Contrats à terme normalisés sur la livre sterling à 90 jours	1 250	17 mars 2021	GBP	2	435 129	55
Contrats à terme normalisés sur l'AUD/USD	1 000	15 mars 2021	USD	51	4 998 679	117 879
Contrats à terme normalisés sur le réal brésilien	1 000	29 janv. 2021	USD	14	342 601	1 591
Contrats à terme normalisés sur la livre sterling	625	15 mars 2021	USD	17	1 847 320	30 438
Contrats à terme normalisés sur l'euro FX	125 000	15 mars 2021	USD	24	4 676 379	26 389
Contrats à terme normalisés EURO/CHF	125 000	15 mars 2021	CHF	13	2 527 109	(1 798)
Contrats à terme normalisés EURO/GBP	125 000	15 mars 2021	GBP	7	1 365 539	(20 812)
Contrats à terme normalisés EURO/JPY	125 000	15 mars 2021	JPY	14	2 726 679	(509)
Contrats à terme normalisés sur le yen	1 250	15 mars 2021	USD	19	2 929 118	4 811
Contrats à terme normalisés sur le peso mexicain	5 000	15 mars 2021	USD	32	1 013 025	(4 286)
Contrats à terme normalisés sur acceptations bancaires canadiennes à trois mois	2 500	15 mars 2021	CAD	3	746 625	300
						<u>154 392</u>
Contrats à terme normalisés sur indice – 0,7 %						
Contrats à terme normalisés sur l'indice DAX	25	19 mars 2021	EUR	2	1 068 778	16 192
Contrats à terme normalisés sur l'indice Hang Seng	50	28 janv. 2021	HKD	3	670 377	16 157
Contrats à terme normalisés E-Mini sur l'indice Nasdaq 100	20	19 mars 2021	USD	3	984 117	25 777

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

Inventaire du portefeuille – Au 31 décembre 2020

Contrats à terme normalisés sur l'indice Nikkei 225	500	11 mars 2021	JPY	6	1 016 668	28 441
Contrats à terme normalisés E-mini sur l'indice S&P 500	50	19 mars 2021	USD	6	1 431 555	37 432
Contrats à terme normalisés sur l'indice S&P/TSX 60	200	18 mars 2021	CAD	6	1 234 680	(11 044)
Contrats à terme normalisés sur l'indice SPI 200	25	18 mars 2021	AUD	7	1 122 631	(11 359)
						101 596

1 178 078

Contrats à terme normalisés – positions vendeur – (0,1 %)

Nom du titre	Taille du contrat	Date d'échéance	Devise	Nombre de contrats	Valeur notionnelle (\$)	Gain/(perte) latent (\$)
Contrats à terme normalisés sur obligations – 0,0 %						
Contrats à terme normalisés Euro-Bund	1 000	8 mars 2021	EUR	(11)	(3 038 607)	2 240
Contrats à terme normalisés sur marchandises – (0,1 %)						
Contrats à terme normalisés sur le porc maigre	400	12 févr. 2021	USD	(3)	(107 344)	(7 587)
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	10 000	24 févr. 2021	USD	(7)	(225 074)	3 640
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	10 000	28 sept. 2021	USD	(3)	(104 671)	(2 444)
Contrats à terme normalisés sur 10 tonnes de café Robusta	10	25 mars 2021	USD	(4)	(70 570)	(2 126)
						(8 517)
Contrats à terme normalisés sur devises – (0,0 %)						
Contrats à terme normalisés EURO-BOBL	1 000	8 mars 2021	EUR	(69)	(14 504 495)	(1 991)
						(8 268)

Options achetées – 0,7 %

Nom du titre	Prix d'exercice (\$)	Date d'échéance	Devise	Nombre de contrats	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Contrats à terme normalisés sur le pétrole brut, options de vente	46,50	15 janv. 2021	USD	40	51 914	33 095
Contrats à terme normalisés sur le soja, options de vente	1 210,00	23 janv. 2021	USD	10	5 926	2 625
Contrats à terme normalisés sur le soja, options de vente	1 220,00	23 janv. 2021	USD	5	3 804	1 671
Contrats à terme normalisés sur le soja, options de vente	1 100,00	20 févr. 2021	USD	150	18 732	13 127
Contrats à terme normalisés sur l'euro, options de vente	1,22	6 févr. 2021	USD	30	41 923	29 595
Contrats à terme normalisés sur l'euro, options de vente	1,18	6 mars 2021	USD	70	29 241	20 048
					151 540	100 161
Total des placements et des instruments dérivés – 8,6 %					151 540	1 269 971
Trésorerie et autres éléments d'actif (de passif) net – 91,4 %						13 541 893
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – 100,0 %						14 811 864

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES : INFORMATIONS PROPRES AU FONDS (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

LE FONDS (note 1)

L'objectif de placement de La Catégorie Wavefront placement diversifié mondial (le « Fonds ») consiste à réaliser des rendements à long terme supérieurs en termes absolus et corrigés du risque, tout en maintenant une faible corrélation avec les marchés mondiaux des actions et des titres à revenu fixe, par la sélection et la gestion de positions acheteur et vendeur dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale, composé de contrats à terme normalisés ou de gré à gré, d'options et d'autres instruments dérivés sur les produits agricoles et les produits de base hors métaux, les métaux, les sources d'énergie, les monnaies, les taux d'intérêt et les indices boursiers.

La stratégie de placement fondamentale du Fonds repose sur une stratégie de budgétisation des risques consistant à répartir le capital parmi les marchés et à utiliser ce capital en fonction du montant de la prime de risque intégré aux marchés. En raison de cette méthode de répartition, une portion de 50 % du budget de risque du portefeuille est généralement attribuée aux marchés mondiaux de contrats à terme normalisés sur marchandises agricoles et industrielles, et l'autre portion de 50 % est attribuée aux marchés mondiaux des contrats à terme normalisés sur devises, sur obligations du Trésor et sur indices boursiers.

Le Fonds effectue des opérations sur des marchés boursiers mondiaux extrêmement liquides qui peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, tous les marchés de contrats à terme normalisés des États-Unis et du Canada, la London Metals Exchange (LME), l'Euronext-LIFFE (LIFFE), l'Eurex Deutschland (EUREX), l'International Petroleum Exchange of London Limited (IPE), la Singapore International Monetary Exchange (SIMEX), la Sydney Futures Exchange Ltd. (SFE) et la Tokyo Commodities Exchange (TCE).

Le Fonds peut détenir de la trésorerie ou investir dans des titres à court terme dans le but de préserver le capital ou de maintenir la liquidité, selon l'évaluation du conseiller en valeurs concernant les conditions économiques et boursières actuelles et prévues.

Le Fonds peut recourir à l'effet de levier, au moyen d'emprunts de capitaux, de ventes à découvert et d'instruments dérivés. Son exposition globale ne peut excéder 300 % de sa valeur liquidative et équivaut à la somme des éléments suivants : i) la valeur de marché totale de l'encours des emprunts et des facilités d'emprunt du Fonds; ii) la valeur de marché totale des titres vendus à découvert; et iii) la valeur notionnelle totale des positions en instruments dérivés spécifiques, à l'exception de celles utilisées à des fins de couverture.

Le Fonds a reçu des organismes de réglementation une dispense qui lui permet d'avoir recours à des opérations sur instruments dérivés spécifiques qui étaient permises par l'ancien Règlement 81-104 sur les fonds de marché à terme. Cette dispense comprend les restrictions suivantes :

- la participation notionnelle du Fonds, compte non tenu des contrats à terme normalisés sur des titres d'État et sur l'eurodollar, se situe généralement entre 0 % et 300 %, mais elle ne peut jamais dépasser 500 % de la valeur liquidative du Fonds;
- la participation notionnelle du Fonds, compte tenu des contrats à terme normalisés sur des titres d'État et sur l'eurodollar, se situe généralement aux environs de 300 %, mais, de temps à autre, elle peut atteindre jusqu'à 1000 % de la valeur liquidative du Fonds.

ACTIONS RACHETABLES (note 1)

Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre d'actions émises, rachetées et en circulation au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020					
	Actions rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	Actions rachetables émises	Actions rachetables rachetées	Actions rachetables émises et en circulation à la clôture de l'exercice	
Série A	94 528	14 177	(21 584)	87 121	
Série F	821 823	38 597	(75 397)	785 023	
Série I	1 593	234	(686)	1 141	
Série L	18 230	-	(1 607)	16 623	
Série R	506 563	229 634	(78 292)	657 905	

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019					
	Actions rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	Actions rachetables émises	Actions rachetables rachetées	Actions rachetables émises et en circulation à la clôture de l'exercice	
Série A	148 707	413	(54 592)	94 528	
Série F	895 368	124 206	(197 751)	821 823	
Série I	221 635	15 581	(235 623)	1 593	
Série L	81 720	-	(63 490)	18 230	
Série R	1 983 916	561 469	(2 038 822)	506 563	

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES : INFORMATIONS PROPRES AU FONDS (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (note 2)

Les tableaux ci-après présentent l'incidence nette de l'exercice de la totalité des droits de compensation sur l'état de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019.

Au 31 décembre 2020	Montant brut \$	Instruments financiers admissibles à la compensation \$	Montant net présenté à l'état de la situation financière \$	Montant ne faisant pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière		
				Instruments financiers \$	Garantie \$	Montant net \$
Actifs financiers						
Newedge/Société Générale Capital Canada	786 716	-	786 716	(107 261)	-	679 455
BMO	646 779	-	646 779	(56 258)	-	590 521
	1 433 495	-	1 433 495	(163 519)	-	1 269 976
Passifs financiers						
Newedge/Société Générale Capital Canada	(107 261)	-	(107 261)	107 261	-	-
BMO	(56 258)	-	(56 258)	56 258	-	-
	(163 519)	-	(163 519)	163 219	-	-

Au 31 décembre 2019	Montant brut \$	Instruments financiers admissibles à la compensation \$	Montant net présenté à l'état de la situation financière \$	Montant ne faisant pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière		
				Instruments financiers \$	Garantie \$	Montant net \$
Actifs financiers						
Newedge/Société Générale Capital Canada	223 630	-	223 630	(71 000)	-	152 630
BMO	106 050	-	106 049	-	-	106 050
RBC	-	-	-	-	-	-
	329 680	-	329 680	(71 000)	-	258 680
Passifs financiers						
Newedge/Société Générale Capital Canada	(71 000)	-	(71 000)	71 000	-	-
BMO	-	-	-	-	-	-
RBC	(42 803)	-	(42 803)	-	42 803	-
	(113 803)	-	(113 803)	71 000	42 803	-

INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (note 4)

Une analyse générale de la gestion des risques financiers du Fonds est présentée à la note 4 : INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE.

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds ne détenait aucun placement dans des titres d'emprunt et, par conséquent, il n'était pas assujéti au risque de crédit.

Risque de liquidité

À l'occasion, le Fonds peut utiliser des prêts sur marge dans un ou plusieurs de ses comptes de courtage ou de liquidités. Les sommes minimales et maximales des prêts sur marge pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 sont présentées ci-après.

	31 décembre 2020 \$	31 décembre 2019 \$
Somme minimale des prêts sur marge	13 461	343
Somme maximale des prêts sur marge	639 585	83 415

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES : INFORMATIONS PROPRES AU FONDS (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Risque d'effet de levier

Le Fonds peut utiliser l'effet de levier. Le tableau suivant présente la valeur totale maximale et la valeur totale minimale de la stratégie de levier du Fonds pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	\$	% de l'actif net	\$	% de l'actif net
Valeur totale minimale de l'effet de levier	246 578	2,0	4 992 208	38,1
Valeur totale maximale de l'effet de levier	45 768 481	319,0	19 784 083	235,3

Risque de marché

Les paragraphes qui suivent présentent une analyse de sensibilité qui illustre l'incidence, sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, d'un changement raisonnablement possible dans la variable de risque pertinente à chaque date de clôture. Dans les faits, les résultats réels pourraient différer, et l'écart peut être important.

a) Risque de change

Les tableaux ci-après présentent, en dollars canadiens, l'exposition directe du Fonds au risque de change aux 31 décembre 2020 et 2019. Les montants présentés sont établis en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs monétaires et non monétaires du Fonds, compte non tenu des contrats de change et des positions vendeur, le cas échéant. Les tableaux présentent également l'incidence potentielle, sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies, toutes les autres variables étant égales par ailleurs. Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de cette analyse, et l'écart peut être important.

31 décembre 2020		Instruments financiers			% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables
Devise	Exposition à la devise, déduction faite des positions vendeur	Contrats de change	Exposition nette à la devise			
	\$	\$	\$		\$	
Dollar américain	1 422 376	-	1 422 376	9,6	142 238	
Dollar australien	29 170	-	29 170	0,2	2 917	
Euro	42 493	-	42 493	0,3	4 249	
Livre sterling	(542)	-	(542)	(0,0)	(54)	
Dollar de Hong Kong	27 273	-	27 273	0,2	2 727	
Yen japonais	33 806	-	33 806	0,2	3 381	
Ringgit malais	279 109	-	279 109	1,9	27 911	
Franc suisse	4 774	-	4 774	0,0	477	
Total	1 838 457	-	1 838 457	12,4	183 846	

31 décembre 2019		Instruments financiers			% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables
Devise	Exposition à la devise, déduction faite des positions vendeur	Contrats de change	Exposition nette à la devise			
	\$	\$	\$	%	\$	
Dollar américain	269 906	-	269 906	2,59	26 990	
Dollar australien	(7 095)	-	(7 095)	(0,07)	(709)	
Euro	52 018	-	52 018	0,50	5 202	
Livre sterling	(21 438)	-	(21 438)	(0,21)	(2 144)	
Dollar de Hong Kong	6 443	-	6 443	0,06	644	
Yen japonais	20 251	-	20 251	0,19	2 026	
Ringgit malais	99 972	-	99 972	0,96	9 997	
Franc suisse	8 192	-	8 192	0,08	819	
Total	428 249	-	428 249	4,11	42 825	

b) Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES : INFORMATIONS PROPRES AU FONDS (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

c) Autre risque de prix

Le tableau suivant présente l'exposition directe du Fonds à l'autre risque de prix, découlant de ses placements dans des actions, des fonds sous-jacents et des dérivés sur actions, selon le cas. Aux 31 décembre 2020 et 2019, si l'indice Société Générale Commodity Trading (USD), indice de référence significatif du Fonds, avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables du Fonds aurait augmenté ou diminué d'environ :

Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	\$		\$	
Augmentation de 5 %	1 810 713		1 227 336	
Diminution de 5 %	(1 810 713)		(1 227 336)	

Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de cette analyse, et l'écart peut être important.

Risque de concentration

Le tableau suivant présente le risque de concentration du Fonds par segment de marché exprimé en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables aux 31 décembre 2020 et 2019 :

Segment de marché	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Positions acheteur (%)	Positions vendeur (%)	Positions acheteur (%)	Positions vendeur (%)
Contrats à terme normalisés sur obligations	0,3	-	(0,2)	0,8
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	-	-	-	(0,0)
Contrats à terme normalisés sur indices	0,7	-	-	-
Contrats à terme normalisés sur marchandises	6,0	(0,1)	1,1	(0,1)
Contrats à terme normalisés sur devises	1,0	-	0,4	(0,0)
Options de vente	0,7	-	0,1	-
	8,7	(0,1)	1,4	0,7

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS (note 5)

Ci-dessous, un résumé du classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Instruments dérivés	1 431 196	-	-	1 431 196
	1 431 196	-	-	1 431 196

Passifs financiers				
Instruments dérivés vendus à découvert	(161 225)	-	-	(161 225)
	(161 225)	-	-	(161 225)
Total	1 269 971	-	-	1 269 971

31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Instruments dérivés	151 436	-	-	151 436
	151 436	-	-	151 436

Passifs financiers				
Instruments dérivés vendus à découvert	64 441	-	-	64 441
	64 441	-	-	64 441
Total	215 877	-	-	215 877

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES : INFORMATIONS PROPRES AU FONDS (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

FRAIS DE GESTION (note 6)

Les frais de gestion sont établis en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds comme suit :

Série	% de la valeur liquidative
A	2,00
F	1,00
L	2,30
R	Frais négociés
I	Frais négociés

OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES (note 7)

Le Fonds a pour gestionnaire Arrow Capital Management Inc. (Le « gestionnaire » ou « Arrow »). Aux 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds avait investi dans les autres fonds gérés par Arrow ci-dessous :

Au 31 décembre 2020		% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	
Fonds investi dans	Juste valeur (\$)		
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Au 31 décembre 2019		% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	
Fonds investi dans	Juste valeur (\$)		
s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, le nombre d'actions détenues par le gestionnaire ou par les administrateurs du gestionnaire pour le Fonds était comme suit :

Au 31 décembre 2020		% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	
Série	Nombre d'actions	Montant (\$)	
Série A	500	4 975	0,0 %
Série F	5 493	61 153	0,4 %

Au 31 décembre 2019		% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	
Série	Nombre d'actions	Montant (\$)	
Série A	500	3 680	0,0 %
Série F	5 493	44 658	0,4 %

COMMISSIONS (notes 2 et 8)

Le total des commissions versées aux courtiers et des paiements indirects relatifs aux opérations de portefeuille s'établissait comme suit pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	\$	\$
Commissions	132 916	131 312
Paiements indirects*	-	-

* Part des commissions de courtage correspondant aux accords de paiement indirect, qui visent les services de recherches et de données de marché. Ces montants sont le résultat des estimations faites par le gestionnaire du Fonds.

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

1. LE FONDS

Exemplar Portfolios Ltd. (la « Société ») est une société de fonds communs de placement à capital variable constituée le 18 mars 2008 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). La Société comprend quatre catégories d'actions rachetables de fonds communs de placement : la Catégorie Wavefront placement diversifié mondial (le « Fonds »), la Catégorie alternative Arrow avantage canadien, la Catégorie alternative Arrow avantage mondial et Arrow Global Opportunities Class (collectivement avec le Fonds, les « Catégories »).

Le Fonds est réputé être un fonds commun de placement alternatif selon le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (Règlement 81-102). Il est donc en mesure d'utiliser des stratégies normalement proscrites pour les fonds de placement conventionnels, comme investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur, emprunter de la trésorerie, effectuer des ventes à découvert au-delà des limites établies pour les fonds de placement conventionnels et avoir recours à l'effet de levier. En vertu de la dispense autorisant l'utilisation de stratégies neutres vis-à-vis du marché, il peut conclure des ventes à découvert d'une valeur marchande totale d'au plus 100 % de sa valeur liquidative (plafond qui s'applique également à l'ensemble des ventes à découvert et des emprunts de trésorerie). Il a également obtenu une dispense lui permettant d'avoir plus d'un dépositaire.

Si la Société n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations concernant chaque catégorie juridiquement distincte, elle pourrait devoir y répondre en ayant recours aux actifs attribuables à l'ensemble des Catégories de la Société. Arrow Capital Management Inc. (« Arrow ») est le gestionnaire (le « gestionnaire ») des Catégories. Le gestionnaire estime que le risque d'une telle éventualité est négligeable.

Les présents états financiers audités présentent les résultats financiers du Fonds. Les états financiers des autres Catégories peuvent être consultés sur SEDAR ou obtenus auprès du gestionnaire.

La date d'établissement et la structure des séries du Fonds sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Date d'établissement	Information sur les séries
11 mars 2009	Séries A et F
14 septembre 2012	Séries I et L
10 novembre 2015	Série R

Le Fonds peut offrir un nombre illimité de séries ou d'actions et peut émettre un nombre illimité d'actions de chaque série. Les différentes séries du Fonds s'adressent à différents investisseurs. Le placement de toute série d'actions pourrait être annulé, ou des séries supplémentaires pourraient être offertes. Le nombre de titres émis et en circulation de chaque série est présenté dans l'état de la situation financière et l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables. Ci-dessous figure une description de chaque série d'actions offerte par le Fonds et présentée dans les états financiers :

Série	Description
Série A	Les actions de série A sont offertes à tous les investisseurs avec l'option de paiement des frais d'acquisition à l'achat.
Série F	Les actions de série F ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs titulaires d'un compte sur honoraires ou d'un compte intégré admissible ouvert auprès de leur courtier inscrit, et qui paient des frais de conseil annuels ou des frais calculés en fonction de leur actif plutôt que des commissions sur les opérations. Le gestionnaire est en mesure de réduire les frais de gestion des actions de série F, parce que les coûts sont plus faibles et que les investisseurs qui achètent des actions de série F concluent habituellement des ententes distinctes avec leur courtier inscrit et règlent directement leurs frais dans le cadre de leur programme de placement individuel.
Série L	Les actions de série L sont offertes à tous les investisseurs avec l'option de frais d'acquisition modiques.
Série I	Les parts de série I ne sont généralement offertes qu'à certains investisseurs institutionnels qui effectuent des placements importants dans un Fonds. Les frais de gestion pour les actions de série I sont payés directement par les porteurs de parts de série I et non par le Fonds.
Série R	Les actions de série R ne sont généralement offertes qu'à certains investisseurs institutionnels qui effectuent des placements importants dans un Fonds. Les frais de gestion des actions de la série R sont négociables.

WaveFront Global Asset Management Corp. est le sous-conseiller en valeurs du Fonds (le « sous-conseiller en valeurs »).

L'adresse du siège social du Fonds est le 36 Toronto Street, Suite 750, Toronto (Ontario) M5C 2C5.

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Les états de la situation financière sont arrêtés aux 31 décembre 2020 et 2019. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. Pour l'exercice au cours duquel un Fonds ou une série est créé ou rétabli, le terme « période » désigne la période commençant à la date de création ou de rétablissement. La date de création de chaque série est présentée dans le tableau ci-dessus. L'inventaire du portefeuille est établi au 31 décembre 2020.

La publication de ces états financiers a été approuvée et autorisée par la direction le 29 mars 2021.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, elles ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées.

2.1 Référentiel comptable

Les présents états financiers audités (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Ils ont été préparés selon les principes de continuité d'exploitation et du coût historique, sauf en ce qui concerne les actifs et les passifs financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

La préparation d'états financiers selon les IFRS exige l'établissement de certaines estimations comptables critiques. De plus, le gestionnaire doit exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les éléments très complexes ou exigeant un degré élevé de jugement ainsi que les éléments reposant sur des hypothèses et des estimations ayant une incidence importante sur les états financiers sont présentés à la note 3 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS.

2.2 Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et les passifs financiers, comme les titres à revenu fixe, les actions, les fonds d'investissement, les fonds négociés en bourse et les instruments dérivés.

Classement

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9). Le Fonds classe ses placements selon le modèle économique qu'il a adopté pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Le Fonds se fonde essentiellement sur la juste valeur pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds sont généralement constitués de capital et d'intérêt; toutefois ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est accessoire à la réalisation de l'objectif du modèle économique du Fonds. Tous les placements, y compris les instruments dérivés, sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Le Fonds peut recourir à des ventes à découvert qui consistent à vendre des titres empruntés en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les contrats de vente à découvert sont détenus à des fins de transaction et sont donc classés comme passifs financiers à la JVRN. Les instruments dérivés comprennent des bons de souscription, des swaps, des options, des contrats à terme normalisés et des contrats de change à terme. Les contrats sur instruments dérivés qui ont une juste valeur négative sont classés à la JVRN.

Les actions rachetables des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés au moins une fois l'an, en trésorerie (si le porteur d'actions en fait la demande). Elles sont donc classées dans les passifs financiers, comme l'exige IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables est présentée au montant de rachat, qui correspond approximativement à la juste valeur.

Tous les autres actifs et passifs sont évalués au coût amorti, qui correspond approximativement à la juste valeur. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt en vigueur.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, dont le montant net est présenté dans l'état de la situation financière uniquement lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds conclut divers accords généraux de compensation ou des ententes similaires qui pourraient ne pas répondre aux critères permettant de compenser les montants présentés dans l'état de la situation financière, mais qui permettent quand même la compensation des montants correspondants dans certaines circonstances, comme dans le cas d'une faillite ou de la

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

résiliation d'ententes. Pour plus de renseignements sur les opérations de compensation du Fonds, voir la note 2.4 *Compensation des instruments financiers*, s'il y a lieu.

Comptabilisation et évaluation

Les achats ou ventes normalisés de placements sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou vendre le placement. Les coûts de transactions sont passés en charges au poste « Commissions et autres coûts de transactions » de l'état du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur de marché, comme il est présenté ci-après. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou qu'elle a expiré. Les instruments financiers sont par la suite évalués à la JVRN, et la variation de leur juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global, au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » ou au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés ».

2.3 Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les instruments dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont évalués selon les cours fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus ou, à défaut, leur juste valeur est déterminée par le gestionnaire selon les données les plus récentes dont il dispose. Les bons de souscription non cotés, s'il y a lieu, sont évalués selon une méthode d'évaluation reconnue, comme le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le modèle tient compte de la valeur temps de l'argent et des données significatives sur la volatilité. Les titres à revenu fixe, les débetures et les autres instruments de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par des services indépendants d'établissement des prix ou des courtiers en valeurs mobilières reconnus. Les instruments de créance à court terme sont comptabilisés au coût amorti, lequel se rapproche de la juste valeur. Les produits de base détenus par le Fonds, le cas échéant, sont évalués en fonction du cours fourni par un fournisseur de prix indépendant. Les titres de négociation restreinte acquis par le Fonds sont évalués à la juste valeur selon la méthode que le gestionnaire juge adéquate.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces modèles d'évaluation peuvent être fondés en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables, comme les conditions qui prévalent sur les marchés à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation de transactions récentes comparables conclues dans des conditions de concurrence normales, la référence à d'autres instruments sensiblement identiques et d'autres techniques communément utilisées par les intervenants du marché, qui font le plus possible appel à des données observables. Ces valeurs sont examinées de façon indépendante par le gestionnaire afin de garantir qu'elles sont raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente liée à l'évaluation, les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être très différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et le terme à courir ont une incidence sur la juste valeur des titres pour lesquels il n'existe aucun prix du marché.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* exige l'utilisation et la présentation d'une hiérarchie des justes valeurs qui classe en trois niveaux les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Des changements dans la méthode d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les différents niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser ces transferts à la date où ils ont lieu ou à la date du changement de circonstances qui est à l'origine du transfert. La hiérarchie à trois niveaux, les transferts entre les niveaux et le rapprochement des instruments financiers de niveau 3, le cas échéant, sont présentés à la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds ».

Le gestionnaire est responsable d'évaluer les instruments présentés à la juste valeur dans les états financiers du Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Il obtient les prix d'un fournisseur indépendant et procède à un suivi et à un examen quotidien. Le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur de niveau 3 à chaque date de clôture. Le gestionnaire a également mis sur pied un comité d'évaluation constitué de membres des équipes des finances, des placements et de la conformité. Le comité se réunit chaque trimestre pour effectuer un examen détaillé de l'évaluation des placements détenus par le Fonds.

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

2.4 Constatation des revenus

Les gains et les pertes liés aux variations de la juste valeur des actifs financiers non dérivés sont présentés dans l'état du résultat global aux postes « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements hors dérivés » et « Gain (perte) net réalisé sur les placements hors dérivés » lorsque les positions sont dénouées. Les gains et les pertes sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui exclut les commissions et les autres coûts de transactions. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe.

Les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des titres vendus à découvert sont présentés à l'état du résultat global aux postes « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements hors dérivés » et « Gain (perte) net réalisé sur les placements hors dérivés » lorsque les contrats sont dénoués; ils sont calculés en fonction du produit moyen des titres correspondants, s'il y a lieu.

Les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sont présentés à l'état du résultat global aux postes « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » et « Gain (perte) net réalisé sur les placements et les instruments dérivés » lorsque les contrats sont dénoués ou arrivés à échéance.

Les intérêts à distribuer sont comptabilisés dans l'état du résultat global et représentent les intérêts reçus par le Fonds, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro, pour lesquelles l'amortissement est fait selon la méthode linéaire.

Les revenus de dividendes et les charges liées aux dividendes sur les titres vendus à découvert sont comptabilisés à la date ex-dividende et présentés dans l'état du résultat global.

Options

Une option est une entente contractuelle en vertu de laquelle le vendeur (l'émetteur) confère à l'acquéreur (le porteur) le droit, mais non l'obligation, d'acquies (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un nombre précis de titres ou un instrument financier, à un prix convenu, à une date donnée ou avant celle-ci, ou pendant une période donnée. Lorsque le Fonds achète une option, un montant équivalant à la juste valeur, qui est fonction de la prime payée, est comptabilisé à titre d'actif. Lorsque le Fonds vend une option, un montant équivalant à la juste valeur, qui est fonction de la prime reçue par le Fonds, est comptabilisé à titre de passif. Les options détenues par le Fonds sont négociées en bourse. Les options sont évaluées en fonction de leur dernier cours. Elles sont évaluées chaque date d'évaluation selon le gain ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à cette date. Tout gain (perte) latent découlant des options est inscrit dans l'état du résultat global, au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés », jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou échus. À ce moment, les gains (pertes) sont réalisés et présentés dans l'état du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements et les instruments dérivés ».

Contrats de change à terme

Pour minimiser leur exposition aux devises ou pour avoir une exposition à une monnaie en particulier, le Fonds peut conclure des contrats de change à terme. Les contrats de change à terme sont évalués chaque jour d'évaluation en fonction de la différence entre le taux prévu au contrat et le taux à terme courant à la fin de la date d'évaluation, appliquée au notionnel du contrat et ajustée selon le risque de contrepartie. Tout gain (perte) latent découlant des contrats de change à terme est inscrit dans l'état du résultat global, au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » et dans l'état de la situation financière, au poste « Gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés », jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou échus. À ce moment, les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés dans l'état du résultat global sous « Gain (perte) net réalisé sur les placements et les instruments dérivés ».

Contrats à terme normalisés

Le Fonds peut acheter ou vendre des contrats à terme négociés en bourse. Les contrats à terme normalisés sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre des instruments dérivés ou des marchandises à une date future et à un prix convenu qui a été déterminé dans un marché organisé. Les contrats à terme normalisés sont évalués chaque jour d'évaluation selon le cours de clôture inscrit à la bourse appropriée. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à titre de marge sur les contrats à terme normalisés et sont inscrits au poste « Dépôts de marge » de l'état de la situation financière. Tout gain (perte) latent découlant des contrats à terme normalisés est inscrit dans l'état du résultat global, au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » et dans l'état de la situation financière, au poste « Gain (perte) latent sur les contrats à terme normalisés ». Lorsque les contrats à terme normalisés sont dénoués ou arrivés à échéance, le gain ou la perte réalisé est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » de l'état du résultat global.

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Vente à découvert

Pour vendre un titre à découvert, le Fonds emprunte ce titre à un courtier. Il doit alors maintenir un compte sur marge avec le courtier, et y conserver de la trésorerie ou des titres liquides. La trésorerie détenue à titre de marge sur les ventes à découvert est inscrite (le cas échéant) au poste « Dépôts de marge » de l'état de la situation financière. La perte maximale sur les titres vendus à découvert peut être illimitée. Le Fonds subit une perte sur la vente à découvert si le prix du titre emprunté augmente entre la date de la vente à découvert et celle où le Fonds dénoue sa position vendeur en achetant le titre. À l'inverse, il enregistre un gain si le prix du titre baisse entre ces deux dates. Le gain ou la perte qui serait réalisé si la position était dénouée à la date d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » de l'état du résultat global et au poste « Gain (perte) latent sur les contrats à terme normalisés – position vendeur » de l'état de la situation financière. Au dénouement de la position vendeur, le gain ou la perte réalisé est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » de l'état du résultat global.

Compensation des instruments financiers

Les informations présentées dans les tableaux « Compensation des instruments financiers » de la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds », s'il y a lieu, comprennent les contrats de change à terme et les actifs et passifs qui sont assujettis à un accord de compensation exécutoire. Les transactions avec des contreparties individuelles sont régies par des accords de compensation distincts. Chaque accord prévoit un règlement net de certains contrats ouverts pour lesquels un Fonds et sa contrepartie choisissent de régler leurs contrats sur une base nette. En l'absence d'un tel choix, les contrats sont réglés sur une base brute. Cependant, chaque partie à l'accord de compensation a la possibilité de régler tous les contrats ouverts au montant net en cas de défaillance de l'autre partie.

Les contrats-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association, Inc. (« contrats-cadres de l'ISDA ») régissent les opérations sur instruments dérivés hors cote entre le Fonds et sa contrepartie, le cas échéant. Les contrats-cadres de l'ISDA contiennent des dispositions sur les obligations générales, les déclarations, les accords, les garanties et les événements de défaillance et de liquidation. Les événements de liquidation comprennent les conditions qui peuvent donner droit aux contreparties de choisir de mettre fin par anticipation à toutes les transactions en cours en vertu du contrat-cadre de l'ISDA pertinent et d'en provoquer le règlement. Le choix de liquider une opération par anticipation pourrait avoir un effet important sur les états financiers.

Le Fonds peut être assujetti à divers accords-cadres qui régissent les conditions de certaines transactions avec des contreparties choisies. Ces accords-cadres réduisent le risque de contrepartie inhérent aux transactions en question en précisant les mécanismes de protection et en offrant une normalisation qui en améliore la sécurité juridique. Puisque différents types de transactions sont assortis de mécanismes différents et sont quelquefois traités avec différentes entités juridiques d'une même contrepartie, chaque type de transaction peut être couvert par un accord-cadre différent, ce qui se traduit par la nécessité d'accords multiples avec une contrepartie unique. Étant donné que les accords-cadres sont spécifiques à des transactions uniques sur différents types d'actifs, ils permettent au Fonds de dénouer et de compenser son exposition totale à une contrepartie, sur l'ensemble des transactions régies par un même accord-cadre, en cas de défaillance.

2.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût amorti, lequel avoisine leur juste valeur puisque ce sont des instruments très liquides dont l'échéance est proche. Les découverts bancaires sont présentés à titre de passif courant au poste « Découvert bancaire » de l'état de la situation financière, le cas échéant.

2.6 Dépôt de marge

Les garanties en trésorerie cédées par les Fonds aux courtiers pour les titres vendus à découvert et aux contreparties pour les opérations sur instruments dérivés sont identifiées à titre de « Dépôt de marge » dans l'état de la situation financière, s'il y a lieu.

2.7 Emprunts sur marge

Les emprunts sur marge représentent les montants en trésorerie empruntés en vertu d'une entente de marge conclue avec le courtier principal du Fonds. Le Fonds a accordé au courtier principal un droit prioritaire sur les titres et autres actifs détenus auprès de celui-ci, en garantie de ses obligations découlant du contrat de prêt sur marge. Les emprunts sur marge sont remboursables sur demande, le cas échéant, et sont présentés à titre d'« Emprunt sur marge » dans l'état de la situation financière.

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

2.8 Conversion des devises

Les montants libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle comme suit : les placements, les contrats de change à terme et les autres actifs et passifs à la juste valeur, au taux de change en vigueur à la clôture de chaque jour ouvrable; les revenus et les charges, les achats, les ventes et le règlement de placements, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en cause. Le gain ou la perte de change sur la trésorerie est présenté à titre de « Gain (perte) net de change réalisé et latent » et le gain ou la perte de change sur les autres actifs et passifs financiers est comptabilisé à titre de « Gain (perte) net réalisé sur les placements et les instruments dérivés » et de « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

2.9 Valeur liquidative

La valeur liquidative par action de chaque série du Fonds est calculée à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto en divisant la valeur liquidative de chaque série par le nombre d'actions en circulation de la série. Une description générale des droits et obligations rattachés aux actions du Fonds est présentée à la note 1.

La valeur liquidative de chaque série représente la valeur de la part proportionnelle de la série donnée par rapport aux actifs du Fonds, déduction faite de la part proportionnelle des passifs communs du Fonds attribuable à cette série et de tout passif qui lui est propre. Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. Les autres revenus, charges, gains et pertes sont répartis au prorata entre les séries du Fonds d'après la valeur liquidative relative de chaque série.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative utilisée aux fins des opérations avec les porteurs d'actions conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* et l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables utilisé pour la présentation de l'information financière selon les IFRS.

2.10 Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée aux activités d'une série donnée, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de cette série pour la période.

2.11 Commissions et autres coûts

Les coûts de transactions, notamment les commissions de courtage, engagés lors de l'achat et de la vente de titres, sont comptabilisés dans l'état du résultat global sous « Commissions et autres coûts de transaction ».

2.12 Ententes de prêts, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le Fonds est aussi autorisé à conclure des ententes de prêts, de mise en pension et de prise en pension de titres. Ces opérations consistent en l'échange temporaire de titres contre des garanties assorties de l'engagement de fournir les mêmes titres à une date ultérieure. Les revenus générés par ces opérations consistent en des frais payés par la contrepartie et, dans certains cas, des intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Les revenus tirés de ces opérations sont inscrits au poste « Revenus tirés de prêts de titres », dans l'état du résultat global. Le Fonds n'a conclu aucune opération de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

2.13 Retenues d'impôts

Le Fonds peut, de temps à autre, être assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées séparément dans l'état du résultat global.

2.14 Taxe de vente harmonisée

Certaines provinces, notamment l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador, ont harmonisé leur taxe de vente provinciale (TVP) avec la taxe fédérale sur les produits et services (TPS). La taxe de vente harmonisée (TVH) correspond au taux de 5 % de la TPS combiné à celui de la TVP des provinces concernées. La province de Québec prélève également la taxe de vente du Québec (TVQ), calculée à un taux de 9,975 %. La TVH à verser ou à recevoir est calculée selon le lieu de résidence des porteurs d'actions et la valeur de leur participation dans le Fonds à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le Fonds. Le taux effectif de TVH applicable à chaque série du Fonds est fonction de la répartition des placements des porteurs d'actions entre les provinces. Il est calculé selon le taux de TVH (ou de TPS si la province concernée n'applique pas la TVH) et/ou selon le taux de TVQ. Tous les montants sont présentés au poste « Taxe de vente harmonisée » de l'état du résultat global.

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

2.15 Créances des courtiers et dettes envers les courtiers

Les montants à recevoir des courtiers ou à leur payer comprennent les montants à recevoir sur la vente de placements et les montants à payer pour l'achat de placements ayant fait l'objet d'un contrat non encore réglé ou livré à la date de clôture de l'état de la situation financière. Les créances des courtiers sont enregistrées à des fins de perception. Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti par la suite. Les créances des courtiers sont inscrites au poste « Montant à recevoir sur la vente de placements », et les dettes envers les courtiers au poste « Montant à payer pour l'achat de placements » de l'état de la situation financière.

2.16 Informations comparatives

Certains chiffres comparatifs présentés dans l'état de la situation financière, l'état du résultat global et certains tableaux de risques dans la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds » ont été retraités pour être conformes à la présentation adoptée pour la période écoulée.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes qui suivent présentent une analyse des estimations et jugements comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Utilisation d'estimations

Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie avec le recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (comme des services d'établissement des prix) ou des prix indicatifs fournis par les teneurs de marchés. Les cours obtenus au moyen de ces sources peuvent constituer des indications, et ne pas être contraignants ou exécutoires. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles qui reposent habituellement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme au sein du secteur. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par le personnel expérimenté du gestionnaire et indépendant de la partie qui les a créés.

Dans la mesure du possible, les modèles utilisent des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien son propre risque de crédit que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses concernant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données du marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour régulièrement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 5 : INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR pour obtenir plus de détails sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Recours à des jugements

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important afin de déterminer le classement approprié conformément à IFRS 9. Après avoir évalué le modèle économique adopté par le Fonds et la façon dont tous les instruments financiers sont gérés, et établi que leur rendement était évalué collectivement à la juste valeur, le gestionnaire a conclu que les états financiers devaient être évalués et présentés à la JVRN, conformément à IFRS 9.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE

Le Fonds est exposé à divers risques liés aux instruments financiers, c'est-à-dire le risque de crédit, le risque de liquidité, les risques liés à l'effet de levier et aux ventes à découvert, le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix), le risque de concentration et les risques liés aux capitaux propres. Le niveau de risque auquel est exposé le Fonds dépend de son objectif de placement et du type de placements qu'il détient. La valeur des placements en portefeuille peut fluctuer quotidiennement selon l'évolution des taux d'intérêt, des conditions économiques, du marché et de l'actualité des entreprises dans lesquelles le Fonds investit. Le gestionnaire cherche à atténuer les effets négatifs de ces risques sur la performance, notamment en surveillant les positions du Fonds et l'actualité des marchés, en diversifiant le portefeuille par catégorie d'actifs, par région, par secteur et par échéance, dans le respect des objectifs énoncés, et en utilisant des instruments dérivés afin de couvrir certains risques.

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Voir la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds » pour obtenir des informations concernant les risques spécifiques auxquels chaque Fonds est exposé.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une partie à un instrument financier (titre à revenu fixe, action privilégiée, instrument dérivé, etc.) ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. La juste valeur des instruments financiers présentée dans l'inventaire du portefeuille et dans l'état de la situation financière tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, correspond au risque de crédit maximum du Fonds.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds ne détenait aucun placement dans des titres d'emprunt et, par conséquent, il n'était pas assujéti au risque de crédit.

Le Fonds peut également être exposé au risque de crédit advenant le cas où son dépositaire ne soit pas en mesure d'effectuer le règlement des opérations en trésorerie. Toutes les opérations sur titres et instruments dérivés cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers approuvés ayant une notation approuvée. Le risque de défaut des contreparties est jugé minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat de titres est uniquement effectué à leur réception par le courtier.

De plus, la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières exige que le Fonds recoure aux services d'un dépositaire qui satisfait à certaines exigences en matière de capital. Cette réglementation exige, entre autres choses, que le dépositaire d'un fonds soit une banque figurant à l'Annexe I, II ou III de la *Loi sur les banques* (Canada) ou une société constituée au Canada et affiliée à une banque dont les capitaux propres sont d'au moins 10 000 000 \$. Le dépositaire du Fonds, Compagnie Trust CIBC Mellon, satisfait à toutes les exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour agir à titre de dépositaire.

Le gestionnaire a nommé des courtiers principaux, dont Société Générale SA et Banque de Montréal, lesquels peuvent détenir des actifs pour le compte du Fonds lorsqu'il effectue des ventes à découvert et d'autres opérations sur instruments dérivés. Des garanties en trésorerie ont été fournies aux courtiers selon les termes des contrats sur instruments dérivés et elles sont présentées au poste « Dépôt de marge » de l'état de la situation financière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Chaque Fonds est exposé à ce risque en raison des possibles demandes quotidiennes de rachat en trésorerie de ses titres rachetables. Le Fonds conserve généralement des positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie assez élevées pour maintenir une liquidité adéquate. Le risque de liquidité est également lié à la capacité de vendre un actif contre de la trésorerie facilement et à un juste prix. Certains titres peuvent être illiquides en raison de restrictions juridiques quant à leur revente, de la nature des placements ou simplement d'un manque d'acheteurs pour un titre ou un type de titres. La liquidité de certains titres peut également être touchée par des variations des conditions du marché, par exemple des taux d'intérêt ou de la volatilité, qui pourraient compromettre la capacité d'un Fonds à vendre ces titres rapidement ou à un juste prix. Des difficultés quant à la vente de titres pourraient entraîner des pertes ou réduire le rendement d'un Fonds.

Risques liés à l'effet de levier et aux ventes à découvert

Lorsque le Fonds investit dans des instruments dérivés, emprunte de la trésorerie dans le but d'investir ou effectue des ventes à découvert d'actions ou d'autres actifs du portefeuille, cela peut engendrer un effet de levier. Un effet de levier se produit lorsque l'exposition notionnelle du Fonds à des actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. Cette méthode de placement amplifie les gains ou les pertes. Par conséquent, tout changement défavorable de la valeur de l'actif, du taux ou de l'indice sous-jacent peut augmenter les pertes par rapport à celles qui auraient été subies si l'actif sous-jacent avait été détenu directement par le Fonds, ce qui peut engendrer des pertes supérieures au montant investi dans le dérivé. Elle peut augmenter la volatilité, réduire la liquidité du Fonds et amener le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

Bien que le recours du Fonds au levier financier et à l'endettement puisse accroître son exposition à ces risques, il peut aussi augmenter son rendement potentiel. Le sous-conseiller du Fonds gère ces risques sur une base quotidienne conformément aux restrictions de placement établies par le Fonds pour gérer son exposition générale potentielle. Les contrats à terme normalisés, contrats à terme et placements auxquels le Fonds peut avoir une exposition peuvent être considérablement plus importants que le montant réel investi. Il en résulte que le Fonds sera exposé à une forme de participation notionnelle. Le Fonds a reçu des organismes de réglementation une dispense qui lui permet d'avoir recours à des opérations sur instruments dérivés spécifiques qui étaient permises par l'Ancien Règlement 81-104. La participation notionnelle du Fonds, compte non tenu des contrats à terme normalisés sur des titres d'État et sur l'euro, se situe généralement entre 0 % et 300 %, mais elle ne peut jamais dépasser 500 %. La participation notionnelle du Fonds, compte tenu des contrats à terme normalisés sur des titres d'État et sur l'eurodollar, se situe généralement aux environs de 300 %, mais, de temps à autre, elle

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

peut atteindre jusqu'à 1 000 %. Les positions en contrats à terme normalisés sur des titres d'État et sur l'eurodollar se limitent à ceux de catégorie investissement.

Le Fonds peut effectuer des ventes à découvert, mais il n'a pas l'intention de s'engager dans des transactions de ce type pour le moment.

Le Fonds peut emprunter de la trésorerie jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et vendre des titres à découvert dont la valeur de marché totale ne peut dépasser 100 % de sa valeur liquidative. L'utilisation combinée de ventes à découvert et d'emprunts de trésorerie est plafonnée à 100 % de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des changements dans les conditions du marché. Plusieurs facteurs peuvent avoir une incidence sur les tendances du marché, notamment la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les événements à caractère politique et les catastrophes. Tous les placements sont assujettis à ce risque. Le risque de marché se divise en trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et de risque de prix.

a) Risque de change

Le Fonds peut investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle. Le risque de change s'entend du risque que la valeur des instruments étrangers varie en raison des fluctuations de taux de change des devises concernées par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme, des contrats à terme sur devises ou des contrats d'options sur devises à des fins de couverture pour réduire leur exposition au risque de change.

Les tableaux inclus dans la rubrique « Risque de change » de la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds » présentent, en dollars canadiens, l'exposition importante du Fonds à des devises à la fin des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, y compris le montant du nominal sous-jacent de tout instrument dérivé, s'il y a lieu. Les autres actifs et passifs financiers (y compris les intérêts et dividendes courus à recevoir et les montants à recevoir sur la vente de placements ou à payer pour l'achat de placements) libellés en devises n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt essentiellement par ses placements dans des instruments de créance (tels que les obligations et les débetures) et dans des instruments dérivés sensibles aux taux d'intérêt, le cas échéant. En général, les prix des titres à revenu fixe augmentent si les taux d'intérêt baissent et diminuent si les taux d'intérêt montent. Les prix des titres à revenu fixe à plus long terme sont traditionnellement plus sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt que ceux des titres à court terme. Étant donné leur nature à court terme, les titres à revenu fixe ayant un terme à courir de moins de un an ne sont généralement pas exposés à un risque important de variation de leur valeur par suite de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'exposent pas le Fonds à un risque de taux d'intérêt important.

Un résumé de l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon le terme à courir du portefeuille du Fonds, compte non tenu des actions privilégiées, de la trésorerie et des découverts, selon le cas, est présenté à la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds ».

c) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue du fait des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou au risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en cause ou à son émetteur, ou par les facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou secteur de marché.

L'exposition la plus importante du Fonds au risque de prix découle principalement de ses placements dans des actions, des options sur actions et des instruments dérivés. Tous les placements présentent un risque de perte de capital. Ce risque est géré au moyen d'une sélection minutieuse des placements et des autres instruments financiers qui respecte la stratégie de placement. Le risque maximum attribuable à ces instruments financiers correspond à leur juste valeur, sauf pour certains contrats dérivés, comme les contrats à terme, les swaps et les contrats à terme normalisés, pour lesquels il correspond à leur valeur notionnelle. Pour les options d'achat (de vente) position vendeur, les titres vendus à découvert et les positions vendeur sur contrats à terme normalisés, s'il y a lieu, les pertes éventuelles sont illimitées.

L'incidence aux 31 décembre 2020 et 2019 d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % de l'indice de référence significatif du Fonds, l'indice Société Générale Commodity Trading Index (USD), est présentée à la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds ».

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration instruments financiers dans une même catégorie, un même emplacement géographique, type d'actifs ou secteur d'activité, le cas échéant.

Un résumé du risque de concentration du Fonds selon sa valeur comptable, en pourcentage de l'actif net, est présenté à la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds ».

Gestion du risque lié aux capitaux propres

Les actions émises et en circulation sont considérées comme constituant les capitaux propres du Fonds. Le Fonds n'est pas soumis à des exigences particulières en matière de capital pour ce qui est de la souscription et du rachat d'actions, autres que certaines exigences minimales concernant les souscriptions. Les porteurs d'actions ont le droit, par avis écrit au gestionnaire, d'exiger le paiement de la valeur liquidative par action d'un Fonds pour tout ou partie des actions qu'ils détiennent. L'avis écrit est irrévocable et doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour de l'évaluation où les actions doivent être rachetées (la « date de rachat »). Les porteurs d'actions qui demandent le rachat d'actions recevront un paiement à l'égard de ces actions remises au plus tard le troisième jour ouvrable immédiatement après la date de rachat, sous réserve du droit du gestionnaire de suspendre les rachats dans certaines circonstances.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* exige l'utilisation et la présentation d'une hiérarchie des justes valeurs qui classe en trois niveaux les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie des justes valeurs place au plus haut niveau les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables. Les trois niveaux de la hiérarchie basée sur les données d'entrée sont définis ainsi :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur des prix cotés non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : La juste valeur est fondée sur des données d'entrée autres que les cours non ajustés visés au niveau 1, observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif concerné;

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur au moins une donnée d'entrée non observable importante relative à l'actif ou au passif, qui ne s'appuie pas sur des données de marché.

Des changements dans la méthode d'évaluation peuvent entraîner des transferts entre les différents niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser ces transferts à la date où ils ont lieu ou à la date du changement de circonstances qui est à l'origine du transfert. Le Fonds peut effectuer des opérations de prêt de titres et recevoir en conséquence des garanties classées dans les niveaux 1 ou 2 définis ci-dessus. Ces garanties ne sont pas considérées comme étant importantes pour le classement, selon la hiérarchie des instruments financiers, des titres détenus par le Fonds.

La hiérarchie à trois niveaux, les transferts entre les niveaux et le rapprochement des instruments financiers de niveau 3, le cas échéant, sont présentés à la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds ».

6. FRAIS DE GESTION ET AUTRES CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire reçoit des honoraires pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements et des recommandations à leur égard, la prise des décisions de placement, la conclusion d'arrangements de courtage liés à la vente et à l'achat de placements et la conclusion d'ententes avec des courtiers inscrits pour l'achat et la vente de titres du Fonds par les investisseurs. Les frais de gestion de chaque série du Fonds sont calculés quotidiennement en pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne de chaque série et sont cumulés les jours où la valeur liquidative du Fonds est établie. Les frais de gestion sont assujettis à la TVH (et à toute autre taxe applicable) et sont payables mensuellement.

Les frais de gestion sont établis en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds et sont présentés à la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds ».

Prime de rendement

Chaque exercice clos le 31 décembre, le Fonds versera au gestionnaire une prime de rendement par action correspondant à 20 % de l'excédent de la valeur liquidative ajustée par action à la clôture de l'exercice par rapport à la valeur liquidative ajustée par action la plus élevée atteinte à la clôture d'un exercice précédent. À cette fin, la « valeur liquidative ajustée par action » d'une série d'actions du Fonds désigne la valeur liquidative par action de cette

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

série à la clôture d'un exercice, compte non tenu de toute prime de rendement à payer, majorée du montant total de toutes les distributions par action déclarées antérieurement à l'égard de cette série d'actions. La prime de rendement du Fonds est calculée et comptabilisée chaque jour où la valeur liquidative du Fonds est calculée, mais ne sera payée qu'à la fin de l'exercice du Fonds, en fonction du rendement annuel réel de celui-ci.

Nonobstant ce qui précède, aucune prime de rendement n'est payable sur un Fonds pour un exercice à moins que la valeur liquidative ajustée par action à la clôture de cet exercice ne dépasse d'au moins 6 % la valeur liquidative par action à la clôture de l'exercice précédent (ou à la date à laquelle les actions ont été émises pour la première fois), majorée du montant total de toutes les distributions par action déclarées antérieurement.

La prime de rendement est estimée et comptabilisée chaque date d'évaluation; elle est calculée à la clôture de chaque exercice du Fonds et versée dans les 15 jours ouvrables suivants. Si des porteurs du Fonds demandent le rachat de leurs actions avant la fin de l'année civile, une prime de rendement sur ces actions est versée à la date de rachat. Cette prime de rendement est versée au Fonds trimestriellement.

Le conseiller en valeurs est payé par le gestionnaire à même les frais de gestion et la prime de rendement.

Frais d'exploitation et d'administration

Le Fonds acquitte toutes les charges engagées dans le cadre de ses activités et de son administration, y compris la TPS, la TVH et toute taxe de vente provinciale applicable. Les charges d'exploitation du Fonds seront imputées aux séries de ces derniers. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires de l'agent des transferts, les droits de garde, les frais liés aux services d'administration et de fiduciaire, les frais de communication de l'information financière et d'impression du prospectus simplifié, les droits de dépôt réglementaires, les frais liés aux services d'évaluation et les autres frais divers directement attribuables au Fonds, ainsi que les taxes applicables. Le gestionnaire, s'il fournit lui-même ces services au Fonds, est remboursé pour tous les coûts engagés, ce qui peut comprendre, notamment, les frais liés au personnel, les coûts des espaces de bureaux, les frais d'assurance et les frais d'amortissement. Les frais communs seront répartis entre le Fonds et les autres fonds d'investissement gérés par Arrow, selon le cas.

Le Fonds prendra en charge, séparément, les frais qui peuvent lui être spécifiquement attribués. Les autres frais liés au fonds comprennent les taxes et l'impôt (notamment la TPS, la TVH et l'impôt sur le revenu), les intérêts et les coûts d'emprunt, les commissions, les frais et charges du comité d'examen indépendant (CEI) du Fonds, les frais de conformité aux nouvelles exigences réglementaires de production d'aperçus du Fonds, les charges payées aux fournisseurs de services externes à l'égard des demandes de crédits d'impôt, des remboursements d'impôt, ou de la préparation de déclarations de revenus étrangères au nom du Fonds, les nouveaux frais relatifs aux services externes qui n'étaient habituellement pas facturés dans le secteur canadien de l'épargne collective et qui ont été implantés après la date du plus récent prospectus simplifié ainsi que tous les frais de conformité aux nouvelles exigences réglementaires, y compris ceux implantés après la date du plus récent prospectus simplifié.

Le gestionnaire peut, à son gré, absorber certains frais. Le gestionnaire a renoncé aux charges d'exploitation au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, tel qu'il est indiqué à l'état du résultat global.

7. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Le gestionnaire touche des frais de gestion pour ses services à titre de fiduciaire et de gestionnaire du Fonds et des frais d'administration fixes en contrepartie de certaines charges d'exploitation qu'il assume pour le Fonds, comme il est indiqué à la note 6 intitulée FRAIS DE GESTION ET AUTRES CHARGES. Le gestionnaire peut également recevoir une prime de rendement annuelle selon la performance du Fonds, comme il est indiqué à la note 6. Les frais de gestion et la prime de rendement, s'il y a lieu, sont présentés séparément dans l'état du résultat global.

Actions détenues par des parties liées

Le Fonds peut investir dans des parts ou des actions d'autres fonds gérés par Arrow. Un tableau présentant les placements du Fonds dans d'autres fonds sous-jacents gérés par Arrow se trouve dans la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds » et l'inventaire du portefeuille, s'il y a lieu. Le Fonds a obtenu l'approbation du comité d'examen indépendant pour l'ensemble de ses placements.

Les distributions provenant de fonds gérés par des parties liées sont présentées aux postes « Intérêts à distribuer », « Revenus de dividendes » et « Gain (perte) net réalisé sur les placements hors dérivés ».

Le gestionnaire du Fonds peut, à l'occasion, effectuer un placement initial dans certaines catégories du Fonds pour aider au lancement d'une catégorie ou d'un Fonds. Le gestionnaire et les administrateurs du gestionnaire peuvent également effectuer des placements dans le Fonds (les « parties liées »). Le nombre d'actions détenues par les parties liées aux 31 décembre 2020 et 2019 est présenté dans la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds ».

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Opérations interfonds

Une opération interfonds est une transaction entre deux fonds gérés par le gestionnaire en vue de l'achat ou la vente de titres de n'importe quel émetteur. Cette opération est effectuée par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Le comité d'examen indépendant examine ces opérations pendant ses séances régulières. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, le Fonds n'a réalisé aucune opération interfonds.

8. COMMISSIONS DE COURTAGE

Les commissions et autres coûts de transactions correspondent aux coûts engagés pour acquérir, émettre ou céder des actifs ou des passifs financiers. Ils comprennent les frais et commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers. Des commissions peuvent être versées aux sociétés de courtage offrant (ou payant pour) certains services autres que d'exécution d'ordres, notamment des services de recherches sur les placements, d'analyses ou de rapports et des services de base de données ou logiciels en lien avec ces services (appelés « accords de paiement indirect »). Ces biens et services sont réglés au moyen d'une partie des commissions de courtage; ils permettent au conseiller en valeurs et au sous-conseiller en valeurs de prendre des décisions éclairées pour le Fonds ou sont directement liés à l'exécution de transactions pour le compte du Fonds.

Le total des commissions versées aux courtiers à l'égard des opérations de portefeuille pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 est présenté à la section « Notes annexes : Informations propres au Fonds ».

9. COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a constitué un CEI pour le Fonds. Le rôle du CEI est d'examiner les cas de conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire doit faire face dans ses activités de gestion du Fonds et de formuler des recommandations. Le CEI produit un rapport annuel sur ses activités à l'intention des porteurs d'actions du Fonds. Ce rapport est publié le 31 mars ou après. Le gestionnaire impute au Fonds la rémunération des membres du CEI et les autres frais liés au CEI. Ces montants sont présentés dans l'état du résultat global.

10. IMPÔTS

Le Fonds est une catégorie d'actions de la Société, qui compte trois autres Catégories. Les revenus, les charges et les gains et pertes en capital du Fonds et des trois autres Catégories sont consolidés au sein d'une seule entité pour déterminer le revenu imposable de la Société et le montant total de l'impôt à payer. Tout montant d'impôt à payer ou à recouvrer par la Société est attribué au Fonds et aux trois autres Catégories, et à leurs séries respectives.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « Loi »), la Société est considérée comme une société de placement à capital variable. Les règles générales de l'impôt applicables à une entreprise cotée s'appliquent aussi à une société de placement à capital variable. Cependant, l'impôt payable sur les gains en capital nets réalisés est remboursable lorsque les actions sont rachetées ou lorsque la Société verse, à ses actionnaires, des dividendes sur les gains en capital à même son compte de dividendes sur les gains en capital. Ainsi, la Société n'est essentiellement pas assujettie à l'impôt sur ses gains en capital. De la même façon, la Société est assujettie à l'impôt de la Partie IV sur les dividendes qu'elle reçoit de sociétés canadiennes, mais cet impôt est remboursable lorsque les dividendes sont versés aux actionnaires. En conséquence, la Société n'a pas enregistré d'impôt sur le résultat relativement aux gains en capital et aux dividendes qu'elle reçoit de sociétés canadiennes.

Les revenus de source étrangère et les intérêts sont assujettis à l'impôt aux taux normaux d'imposition applicables aux sociétés de placement à capital variable et peuvent être réduits au moyen des déductions permises à des fins fiscales. Toutes les charges de la Société, y compris les frais de gestion et les charges d'exploitation, seront prises en considération pour calculer le montant total d'impôt à payer, s'il y a lieu.

CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL

NOTES ANNEXES (AUDITÉ)

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Au 31 décembre 2020, la Société avait accumulé les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital suivantes pour réduire son revenu net et ses gains en capital aux fins de l'impôt sur le revenu des années futures. L'avantage fiscal lié aux pertes autres qu'en capital n'a pas été reflété dans les états financiers.

Année d'expiration de report à des fins fiscales	Pertes autres qu'en capital*	Pertes en capital**
2038	635 115 \$	
2037	5 111 728 \$	
2036	5 885 099 \$	
Total	11 631 942 \$	0 \$

* Les pertes autres qu'en capital peuvent être déduites des revenus futurs pour une période maximale de 20 ans.

** Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment pour être déduites de gains en capital futurs.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le 29 mars 2021

AUX PORTEURS D' ACTIONS DE LA CATÉGORIE WAVEFRONT PLACEMENT DIVERSIFIÉ MONDIAL (LE « FONDS »)

Les états financiers audités ci-joints ont été préparés par Arrow Capital Management Inc. (« Arrow » ou le « gestionnaire » du Fonds) et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable des renseignements et des déclarations contenus dans ces états financiers.

Le gestionnaire a recours à des procédés appropriés pour veiller à présenter des informations financières fiables. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 2 des notes annexes.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur indépendant du Fonds, nommé par les porteurs d'actions du Fonds. L'auditeur indépendant des Portefeuilles a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada pour exprimer une opinion sur les états financiers adressée aux porteurs d'actions. Le rapport de l'auditeur indépendant figure à la page suivante.

« James L. McGovern »

« Robert W. Maxwell »

JAMES L. MCGOVERN
Directeur principal et chef de la direction
ARROW CAPITAL MANAGEMENT INC.

ROBERT W. MAXWELL
Directeur principal et chef des finances
ARROW CAPITAL MANAGEMENT INC.

Arrow Capital Management Inc.
36 Toronto Street, Suite 750 • Toronto (Ontario) • Canada M5C 2C5 • Tél. : 416 323-0477 • Tél. : 1 877 327-6048 • Téléc. : 416 323-3199
• www.arrow-capital.com



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Catégorie Wavefront placement diversifié mondial (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215*



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :



- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 29 mars 2021